



Conseil Permanent renforcé nr.1412

**Déclaration prononcée par S.E. Hadja Lahbib
Ministre des Affaires étrangères du Royaume de Belgique à l'OSCE**

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et messieurs,

Le 24 février 2022, la Russie a rompu avec les principes de l'Acte final d'Helsinki en déclenchant, avec l'aide de la Biélorussie, une guerre d'agression contre l'Ukraine.

Depuis lors, le peuple ukrainien souffre tout en défendant son pays. Des familles ukrainiennes, des femmes, des enfants ont fui par milliers leur pays alors que des hommes, des maris, des pères, des frères ont pris les armes. Ce 24 février 2022, est tristement entré dans l'histoire, comme le jour où la guerre a refait surface sur le continent européen, le jour où les principes élémentaires du droit international, les traités et écrits sur la base des valeurs qui nous sont chères ont volés en éclats.

La Belgique continuera à soutenir inconditionnellement le peuple ukrainien, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de son pays.

Cette guerre ne constitue pas seulement une menace existentielle pour l'Ukraine, elle menace l'ensemble de l'architecture de sécurité européenne.

Au-delà du conflit, la Russie bloque l'OSCE dans son action, notamment en s'opposant à l'adoption du budget. La Russie remet en question le concept même de sécurité globale en s'attaquant aux engagements de l'OSCE liés aux droits humains et aux libertés fondamentales.

En 2022, la Russie a essayé, sans succès, de mettre fin à la présence de l'OSCE en Ukraine. Tout ceci démontre à quel point la Russie sape les fonction et objectifs-clés de notre Organisation.

Et pourtant, l'OSCE reste indispensable, et plus que jamais ! Outre son utilité actuelle, elle doit être préservée, dans l'espoir de temps meilleurs à venir.

L'OSCE dispose d'outils qui seront précieux à la fin de la phase active du conflit en Ukraine. Notre organisation de sécurité régionale doit rester la plateforme centrale pour prévenir ou

contenir les conflits régionaux, notamment par sa fonction de dialogue pan-européen. Cependant, ce dialogue avec la Russie ne pourra être renoué qu'une fois que la Russie, en tant qu'agresseur, aura cessé le conflit, et accepté les principes de base d'un règlement durable.

En attendant, nous devons tout faire pour permettre à l'OSCE de poursuivre ses tâches essentielles en Ukraine, par le biais d'activités extrabudgétaires s'il le faut. L'un d'eux est le Programme d'appui à l'Ukraine, dont la Belgique est un donateur important.

Pour conclure, je voudrais attirer l'attention sur le sort des enfants ukrainiens. L'impact du conflit sur les enfants est complexe, dévastateur et de longue durée. Dans cette guerre, des enfants sont manipulés et déplacés de force par les autorités russes qui enfreignent ainsi de façon flagrante les règles de droit international et les valeurs mêmes de l'OSCE. L'impact de ce conflit sur les enfants mérite plus d'attention, plus de suivi de la communauté internationale, et des solutions concrètes et durables.

Et au travers du nouveau groupe d'amis sur les enfants et les conflits armés de l'OSCE, la Belgique entend œuvrer à cet objectif.

Je vous remercie.